

the work of the Preparatory Commission, their gratitude and admiration for Mr. Zuleta Angel, our Chairman. I do not know which to praise most, his cordial manner, his affable authority, or his methodical sense of order but, if our work has been successful, the credit is due to him, and I know that I interpret the feelings of this Assembly in giving him our warmest thanks.

My second expression of thanks goes to this General Assembly. I am extremely touched by and, may I say, extremely proud of the very great honour that has been done to me and to my country. But you will, I feel sure, understand that I should prefer to reserve my opening speech until tomorrow.

I now declare open the first part of the first session of the General Assembly of the United Nations.

The meeting rose at 5.45 p.m.

SECOND PLENARY MEETING

Friday, 11 January 1946 at 10.15 a.m.

CONTENTS

3. Presidential Address	47
4. Authorization of the Executive Secretary and his Staff to perform the Functions of the Secretary-General and Secretariat, pending the appointment of the Secretary-General	49
5. Presentation of the Report of the Preparatory Commission	50
6. Examination of the Provisional Rules of Procedure of the General Assembly (Chapter I, Section 3, of the Report of the Preparatory Commission)	50
7. Appointment of the Committee to report on Credentials	66
8. Adoption of the Agenda	66
9. Establishment of Committees	67

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

3. PRESIDENTIAL ADDRESS

The PRESIDENT (*Translation from the French*): Yesterday I expressed to you briefly my feelings and my gratitude on my election. After a night of reflection, I come here again this morning to renew to you my expression of thanks. I have a confession to make, however. The satisfaction I feel is not unmixed with a certain feeling of sadness and reservation at the fact that, without wishing to be, I was opposed to my friend, Mr. Lie. Everything that was said here about the noble and heroic Norwegian people and about Mr. Lie as Minister for Foreign Affairs—all that I share. And if I am particularly grateful to those who were good enough to cast their votes for me, I understand the feelings of those who, by voting for Mr. Lie, wished to pay a tribute to him personally and to his country.

I also wish to greet all the representatives who are present. My feeling of embarrassment is increased when I look around me and see the large number of eminent statesmen who have done so much for peace and who would be much more entitled than I to preside over this first General Assembly. Among them there is

reconnaissance et leur admiration à M. Zuleta Angel, notre Président. Je ne sais ce qu'il faut le plus admirer de sa cordialité, de son autorité affable, de son ordre ou de sa méthode, mais si nos travaux ont été menés à bien, la réussite lui en revient et je suis convaincu d'être l'interprète de cette Assemblée en le remerciant chaleureusement.

Mon second remerciement ira à cette Assemblée. Je suis extrêmement touché et, j'ose le dire, extrêmement fier, de l'immense honneur qui vient de m'être fait, ainsi qu'à mon pays. Mais vous comprendrez sans doute que je préférerai remettre à demain le discours d'ouverture. Je crois, toutefois, qu'il faut maintenant déclarer ouverte la première partie de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La séance est levée à 17 h. 45.

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

Vendredi, 11 janvier 1946 à 10 h. 15.

TABLE DES MATIERES

3. Discours d'ouverture du Président	47
4. Attribution au Secrétaire exécutif, et à son personnel, des fonctions incombant au Secrétaire général et au Secrétariat, en attendant la nomination du Secrétaire général	49
5. Présentation du Rapport de la Commission préparatoire	50
6. Examen du règlement intérieur provisoire de l'Assemblée générale (chapitre I, section 3, du Rapport de la Commission préparatoire)	50
7. Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs	66
8. Adoption de l'ordre du jour	66
9. Constitution des Commissions	67

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

3. DISCOURS D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT

Le PRÉSIDENT: Je vous ai dit hier brièvement mon émotion et ma reconnaissance. Après une nuit, une nuit qui porte conseil, je veux vous renouveler mes remerciements pour mon élection à la Présidence. Mais j'ai d'abord une confession à vous faire. Ma satisfaction n'est pas sans mélange. J'ai éprouvé un certain sentiment de peine et de réserve à l'idée d'avoir été opposé, bien involontairement, à M. Lie, à mon ami M. Lie. Tout ce qui a été dit hier, à cette tribune, du noble, du vaillant peuple norvégien et de son distingué Ministre des Affaires étrangères, je le pense. Et, si je suis particulièrement reconnaissant aux Membres qui ont voté pour moi, je comprends fort bien ceux qui ont voté pour M. Lie avec l'idée de l'honorer lui-même et son pays.

Je voudrais saluer aussi tous les représentants ici présents. Ma confusion augmente quand je vois dans cette salle tant d'hommes d'Etat éminents, qui ont tant fait pour la paix et qui auraient certes, plus que moi, mérité de présider cette première Assemblée. Il est une représentante que je voudrais saluer spécialement: celle qui

a representative to whom I wish to extend a particular welcome. I refer to her who bears the most illustrious and the most respected of all names. I do not think it would be possible for us to begin our work without recalling here the name of the late President Roosevelt, and expressing our conviction that his disappearance has been a great grief to us all and an irreparable loss.

Yesterday and the day before a number of eloquent speeches reminded us of the extent of our task, of the wide range of our responsibilities; we were reminded of the hopes that will be placed in us by millions throughout the world. Those speeches I have no intention of repeating, but I do wish, as President of this General Assembly, to make a few opening remarks.

It may be, perhaps, a little bold to remind you that this is not the first experiment of the kind that has been undertaken in the world, and that, alas, the first experiment was not a success. But it is sometimes good and wise and perhaps useful to hark back to past failures in order to deduce from them lessons of experience.

The ideal that men set before them twenty-five years ago was a noble one and the men who sought to achieve it were men of goodwill. But the fact is that, during the period that intervened between the two wars, we did not succeed in forming a real international spirit and it is that which is essential if the work we begin to-day is to succeed.

It is very much more difficult than one may think to be a real and a good representative to an Assembly like this. Each of us must first of all make an effort to sink our preferences, to put aside our particular sympathies and our particular antipathies. Naturally, we must all watch over the interests of our respective countries, but we shall not succeed unless we are convinced that those interests must take their place in the wider setting of the general interest, and unless we are conscious, over and above the interests of our own country, of the interests of the world and of mankind.

We must not be, here, fifty-one different delegations from fifty-one different countries whose only purpose is to add up fifty-one national interests. If we do this nothing good for the world will come out of our work. We must, on the contrary, have the feeling that we are fifty-one delegations to the same Assembly which collectively represents the interests of the world. If we can create that kind of spirit, and if we can practise what I regard as the two cardinal virtues of international meetings, that is to say, good faith and goodwill, if we are able to apply certain simple but important rules of procedure, we shall succeed.

Our discussions must be full; they must be thorough, and they must be courteous. The votes which we take must be free. It is essential,

porte le nom le plus illustre et le plus respecté. Il me semble qu'il est impossible de commencer nos travaux sans évoquer ici le nom du Président Roosevelt, et sans dire que sa disparition constitue pour chacun d'entre nous un deuil et une perte irréparables.

Hier et avant-hier déjà, on vous a rappelé dans d'éloquents discours l'importance de notre tâche, l'ampleur de nos responsabilités; on vous a rappelé toutes les espérances que des millions et des millions d'êtres humains mettent en nous. Je ne veux pas recommencer ces discours. Je voudrais, en ma qualité de Président, me borner à faire quelques brèves observations.

Peut-être est-il téméraire de rappeler que l'expérience que nous allons tenter ici n'est pas la première expérience de ce genre faite par les hommes, et que la première expérience, hélas, n'a pas été un succès. Mais je crois qu'il est bon, qu'il est sage et qu'il peut être utile de se pencher même sur les échecs afin de tâcher d'en tirer des conclusions profitables.

Il y a vingt-cinq ans l'idéal que l'on s'était proposé était noble, et les hommes qui ont essayé de le réaliser étaient des hommes de bonne volonté. Mais il est une chose que, nous tous, nous n'avons pas réussi à former vraiment durant l'entre-deux guerres: c'est un véritable esprit international. Or, c'est de cela, et de cela essentiellement, que dépend le succès de l'œuvre que nous entreprenons aujourd'hui.

Il est plus difficile qu'on ne le pense d'être un vrai et un bon représentant dans une Assemblée comme celle-ci. Nous devons d'abord, chacun d'entre nous, faire effort pour oublier nos préférences personnelles, oublier nos antipathies et nos sympathies. Nous devons, certes, être les représentants des intérêts respectifs de nos pays, mais nous ne réussirons à rien si nous n'avons pas la conviction que ces intérêts particuliers doivent être placés dans un plan plus général et si, au-dessus des intérêts particuliers que nous représentons, nous n'avons pas nettement conscience d'un intérêt collectif, de l'intérêt du monde et de l'humanité tout entière.

Il ne faut pas que nous soyons ici cinquante et une délégations différentes, venues de cinquante et un pays différents, pour additionner les uns aux autres cinquante et un intérêts nationaux différents. De cette simple addition, rien de favorable pour le monde ne peut sortir. Il faut, au contraire, que nous ayons la conviction que nous sommes les cinquante et une délégations d'une même Assemblée, de cette Assemblée-ci qui représente l'intérêt collectif du monde. Si nous parvenons à créer cet esprit international, si nous parvenons aussi à pratiquer ce que j'appelle les deux vertus cardinales de toute assemblée internationale: la bonne foi et la bonne volonté, si nous parvenons aussi à appliquer certaines règles de procédure, simples mais importantes, nous réussirons.

Il faut que nos discussions soient approfondies, complètes et courtoises. Il faut que les votes que nous allons être amenés à émettre soient com-

above all, that decisions, once taken, should be accepted loyally, and we must all of us do our best to implement them to the full.

At San Francisco opposing conceptions were apparent. One system has triumphed, a system which confers considerable importance upon the great Powers. That system must now be accepted, and I am sure I am speaking for the great majority of the representatives when I say to the great Powers, whose will prevailed at San Francisco, that we attach the utmost importance to a good understanding among them and that it is from their agreement and collaboration that we expect success in our work, security and a lasting peace.

When we measure the dangers through which we have passed, and recall the suffering that has been inflicted on the world in these last years, we get the full measure of our own responsibilities, and of the hopes that are placed in us. We have emerged victorious, but bruised and wounded, from a long war. This war, it must be said, was different from all others. We have been told, and rightly told, that it was not just a struggle to defend this or that piece of territory, but a war in which two civilizations were at grips; that it was a war in which certain ways of life were imperilled and in which we had to defend the noblest and highest ideals of mankind. Nor, indeed, was the war waged, as past wars have been, by calling upon hundreds of thousands of young men to fight. Whole peoples were called to the battle, old as well as young, civilians as well as military, women as well as men.

For years these tens of millions suffered, endured, accepted hardships and sacrificed, and now they ask for their reward. The reward for which they ask is peace, a just and enduring peace, and that we must bring them.

It is with a feeling of confidence, and especially with a feeling of hope which reflects the aspirations of millions, that I call you to the work that lies before you, and that I tender you my best wishes for your success.

4. AUTHORIZATION OF THE EXECUTIVE SECRETARY AND HIS STAFF TO PERFORM THE FUNCTIONS OF THE SECRETARY-GENERAL AND SECRETARIAT, PENDING THE APPOINTMENT OF THE SECRETARY-GENERAL

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The first item on the agenda concerns the authorization of the Executive Secretary and his staff to perform the functions of Secretary-General and Secretariat pending the appointment of the Secretary-General.

From a strictly constitutional point of view the General Assembly will not have at its disposal the services of a Secretariat until such

plètement libres. Il faut, et il faut surtout, qu'une fois la décision acquise, chacun d'entre nous l'accepte loyalement et fasse effort pour lui donner son maximum d'efficacité.

A San-Francisco, des conceptions différentes se sont opposées; un système a triomphé, un système qui donne aux grandes Puissances, dans cette Assemblée, une importance considérable. Ce système, aujourd'hui, doit être accepté, et je suis sûr d'être l'interprète des sentiments de la grande majorité des représentants, en disant aux grandes Puissances dont la volonté a triomphé à San-Francisco que, tous, nous attachons une importance capitale à leur bonne entente et que c'est de leur concorde et de leur collaboration que nous attendons à la fois le succès de nos travaux, la sécurité du monde et la paix.

C'est en mesurant les dangers que nous avons courus, c'est en nous rappelant les souffrances des hommes au cours de ces dernières années, que nous pouvons mesurer les responsabilités qui pèsent sur nous et les espoirs que l'on a mis en nous. Nous sortons, victorieux, mais meurtris et déchirés, d'une longue guerre. Cette guerre, il faut bien le reconnaître, n'a pas été comme toutes les autres. On nous a dit, et on a eu raison de nous le dire, que, dans ce conflit, il ne s'agissait pas seulement pour nous de défendre un morceau de notre territoire, mais que c'étaient deux civilisations qui se dressaient l'une contre l'autre. On nous a dit que, dans cette guerre, c'étaient certaines formes de vie qui étaient en péril; on nous a dit que, dans cette guerre, ce qu'il fallait défendre, c'était les plus hautes et les plus nobles idées spirituelles de l'humanité. Et pour faire cette guerre, on ne s'est pas contenté, comme dans les guerres précédentes, de faire appel à quelques centaines de milliers de jeunes gens: on a appelé aux armes les peuples tout entiers, les vieux comme les jeunes, les civils comme les militaires, les femmes comme les hommes.

Pendant de longues années, des dizaines de millions d'êtres humains ont lutté, souffert, peiné, accepté l'épreuve et les sacrifices. Ils demandent aujourd'hui leur récompense. Cette récompense, c'est la paix, une paix juste, une paix durable. Nous devons la leur donner.

C'est avec un sentiment de confiance, c'est surtout avec un profond sentiment d'espoir qui traduit cette aspiration de millions d'êtres humains, que je vous convie à commencer vos travaux et que je fais des vœux pour leur succès.

4. ATTRIBUTION, AU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF ET À SON PERSONNEL, DES FONCTIONS INCOMBANT AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU SECRÉTARIAT, EN ATTENDANT LA NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le PRÉSIDENT: La première question à l'ordre du jour est relative à l'attribution au Secrétaire exécutif et à son personnel, des fonctions incombant au Secrétaire général et au Secrétariat, en attendant la nomination du Secrétaire général.

D'un point de vue strictement constitutionnel, l'Assemblée générale n'aura pas à sa disposition les services d'un secrétariat aussi longtemps que

time as the Secretary-General is appointed. However, the Executive Secretary and the staff who have been working as Secretariat of the Preparatory Commission for the last five months will presumably carry on their duties until such time as the Preparatory Commission ceases to exist and the Secretary-General is appointed.

It would therefore seem expedient for the General Assembly to authorize the Executive Secretary and the staff of the Preparatory Commission to carry out the duties of Secretary-General and Secretariat pending the appointment of the Secretary-General.

Does anybody wish to speak?

If there is no objection, the proposal I have just made will be adopted.

Decision: *The President's proposal was adopted.*

5. PRESENTATION OF THE REPORT OF THE PREPARATORY COMMISSION

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The next question on the agenda is the submission of the Report of the Preparatory Commission.

I call upon Mr. Zuleta Angel, representative of Colombia.

Mr. ZULETA ANGEL (Colombia) (*Translation from the French*): As Chairman of the Preparatory Commission I have the honour to present its Report to the General Assembly. It is the work of men of good will who spent a whole month working together in a splendid spirit of harmony and in the greatest spirit of co-operation.

The principal credit for this Report goes to the eight Chairmen of the Technical Committees and to the Executive Secretary, Mr. Jebb. The Chairmen of the eight Committees were: Mr. Colban, Mr. Modzelewski, Sir Ramaswami Mudaliar, Dr. Belt, Dr. Abdel Hamid Badawi Pasha, Mr. Aghnides and Mr. Campbell, Mr. Armanazi and Mr. MacEachen.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The Assembly takes note of this statement. I take this opportunity to thank Mr. Zuleta Angel, Chairman of the Preparatory Commission, once more for the excellent work he has done.

6. EXAMINATION OF THE PROVISIONAL RULES OF PROCEDURE OF THE GENERAL ASSEMBLY (CHAPTER I, SECTION 3 OF THE REPORT OF THE PREPARATORY COMMISSION)

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The next question on the agenda is the adoption of the provisional rules of procedure and the supplementary provisional rules. I call upon Mr. Pérez Cisneros, representative of Cuba.

Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) (*Translation from the French*): The Cuban delegation has hesitated—and indeed still hesitates a little—to raise a question of procedure at one of the first meetings of the United Nations. None the less, it feels that this question of procedure in connection with the composition of the General Committee of the General Assembly involves a

le Secrétaire général n'aura pas été désigné. Toutefois, le Secrétaire exécutif et le personnel qui ont assuré le Secrétariat de la Commission préparatoire au cours des cinq derniers mois, resteront probablement en activité jusqu'à ce que la Commission préparatoire cesse d'exister et que le Secrétaire général soit désigné.

Il semble donc utile que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire exécutif et le personnel de la Commission préparatoire à assumer les fonctions du Secrétaire général et du Secrétariat, en attendant la désignation du Secrétaire général.

Personne ne demande la parole?

S'il n'y a pas d'opposition à la proposition telle que je viens de la formuler, elle est adoptée.

Décision: *La proposition du Président est adoptée.*

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle la présentation du Rapport de la Commission préparatoire.

La parole est à M. Zuleta Angel, représentant de la Colombie.

M. ZULETA ANGEL (Colombie): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, en tant que Président de la Commission préparatoire, le Rapport de cette Commission. C'est une œuvre faite par des hommes de bonne volonté, qui ont travaillé pendant un mois, dans une atmosphère magnifique d'harmonie, et avec le plus grand esprit de coopération.

Le mérite principal en revient aux Présidents des Comités techniques et au Secrétaire exécutif, M. Jebb. Les huit Présidents des Comités techniques sont: M. Colban, M. Modzelewski, Sir Ramaswami Mudaliar, M. Belt, Abdel Hamid Badawi Pacha, M. Aghnides et M. Campbell, M. Armanazi et M. MacEachen.

Le PRÉSIDENT: L'Assemblée prend acte de cette communication. J'en profite pour remercier une nouvelle fois M. Zuleta Angel, Président de la Commission préparatoire, du travail considérable qu'il a effectué.

6. EXAMEN DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (CHAPITRE I, SECTION 3, DU RAPPORT DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle l'adoption du règlement intérieur et les articles provisoires additionnels.

La parole est à M. Pérez Cisneros, représentant de Cuba.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba): La délégation de Cuba a hésité et hésite peut-être encore légèrement en cet instant à soulever une question de procédure au cours d'une des toutes premières séances des Nations Unies. Cependant elle considère que, sous cette question de procédure à propos de la composition du Bureau de l'Assemblée il y a une question de fond qui touche à

question of substance which affects the very spirit of the United Nations and might modify and even betray it.

The war we have just been through was one in which all the United Nations had a share. The victory was our victory. The instrument of peace and security which we are now forging must be our instrument; all the United Nations must be really united and there must always be complete equality of representation and freedom of speech in one at least of its organs.

Democracy cannot be content with methods of procedure which are concerned more with efficiency than with real democratic principles. Democracy must imbue all the peoples with a burning faith, and within the United Nations the body which can give mankind the inspiration of a real faith is essentially the General Assembly.

We must therefore safeguard the Assembly. We must preserve in it the two vital principles which most properly belong to it—equal representation of all nations on all questions and, as a corollary, the principle of wide freedom of speech.

The poorer people are, the more they have been oppressed and have suffered, the less materialistic is their outlook and the more idealistic their beliefs.

For this reason the peoples of all nations are watching with special interest to see on what lines our work will develop. We must do our utmost not to disappoint their hopes, and to provide a real General Assembly, for the Assembly alone can offer a sympathetic and helpful environment.

We have recognized that a Security Council was a necessity: but necessary though it be, it would be idle to suggest that it arouses any great sympathy. People are less well disposed towards policemen than towards Parliaments.

The Cuban delegation is therefore anxious to uphold here the real spirit bestowed by the San Francisco Charter on the General Assembly of the United Nations, so well and aptly defined by an American senator as "The Town Meeting of the world". This wonderful institution, the loftiest embodiment of the spirit of the United Nations, the General Assembly, which alone can arouse the emotion and faith of all nations, will be exposed to grave danger at this stage if we accept in their present form the provisional rules of procedure submitted by the Preparatory Commission, and if we do not make a simple but very important alteration in rules 32 and 33.

The Cuban delegation, therefore, has no hesitation in raising to-day before the General Assembly a question of procedure which is really of vital importance. Rule 32 of the provisional rules provides that the General Committee shall consist of fourteen members only. As we were

l'esprit même des Nations Unies, qui peut le modifier et même le trahir.

La guerre par laquelle nous venons de passer a été notre guerre à nous, Nations Unies. La victoire a été notre victoire. Il faut que l'instrument de paix et de sécurité que nous préparons soit bien notre instrument. Il faut que toutes les Nations Unies soient vraiment unies et qu'à tout moment, dans l'un des organismes au moins, il y ait une parfaite égalité de représentation et une parfaite liberté de parole.

La démocratie ne peut pas se contenter de questions de procédure dans lesquelles on envisage plutôt l'efficacité que les véritables principes démocratiques. La démocratie a besoin d'inspirer une foi ardente à tous les peuples, et pour les Nations Unies l'organisme qui peut inspirer à l'humanité une foi véritable, c'est essentiellement l'Assemblée générale.

Il faut donc que nous protégeons l'Assemblée. Il faut que nous lui conservions les deux principes essentiels qui doivent être les siens: celui de l'égalité de représentation de toutes les nations sur toutes les questions et cet autre principe, qui en découle, d'une large liberté de parole.

Plus les peuples sont pauvres, plus ils ont été opprimés, plus ils ont souffert, et moins ils sont matérialistes et plus leurs croyances sont idéalistes.

C'est pour cela que les peuples de toutes les nations considèrent avec un intérêt tout spécial l'orientation que vont prendre les travaux de l'Assemblée générale. Nous devons faire tout notre possible pour ne pas décourager leurs aspirations et pour donner aux peuples une véritable Assemblée générale, car c'est cette Assemblée qui peut seule présenter un visage sympathique et cordial.

Nous avons reconnu qu'il était nécessaire d'avoir un Conseil de sécurité. Mais ce Conseil, qui est en effet indispensable, n'éveille pas, il faut le reconnaître, les sympathies. C'est que les peuples n'ont pas beaucoup de sympathie pour les gendarmes, alors qu'ils en ont pour les Parlements.

C'est pourquoi la délégation cubaine veut défendre ici le véritable esprit que la Charte de San-Francisco a donné à l'Assemblée générale des Nations Unies, cet esprit qu'un sénateur américain a défini, d'une façon réaliste et puissante, comme le *Town Meeting of the World*. Cette institution magnifique, cette incarnation la plus haute de l'esprit des Nations Unies, l'Assemblée générale, qui est seule véritablement capable d'éveiller l'émotion et la foi de tous les peuples, court un risque très grave en ce moment si nous acceptons dans sa rédaction intégrale le projet de règlement que nous offre la Commission préparatoire, si nous n'y apportons pas un très simple mais très important changement dans le texte des articles 32 et 33.

C'est pour cela que la délégation cubaine n'hésite pas, ce matin, à venir poser à cette séance de l'Assemblée générale une question de procédure qui est, en réalité, une question vitale. L'article 32 du règlement indique que le Bureau de l'Assemblée sera composé seulement de qua-

so often reminded during the work of the Preparatory Commission, the General Committee's work is administrative, and the fourteen members can perfectly well represent the delegates of fifty-one nations in dealing with questions of administration. It was on this understanding that rule 33 was drafted, and an effort was thus made, in which the Cuban delegation wholeheartedly joined, to confine the General Committee's functions to the administrative field.

But have we succeeded in doing this? There are two kinds of resolutions or decisions which can be taken by the General Committee. Rule 33 says:

"The General Committee shall at the beginning of each session consider the provisional agenda, together with the supplementary list, and shall make a report thereon to the General Assembly".

In other words, on this recommendation—for recommendation it is—the General Assembly has the last word.

The second sentence runs as follows:

"It shall consider applications for the inclusion of additional items in the agenda and shall report thereon to the General Assembly".

Here again the General Assembly has the last word. But it is quite otherwise when the General Committee passes not recommendations but resolutions. We see, from the end of this rule, that the General Committee shall assist the President and the General Assembly in drawing up the agenda for each plenary meeting, in determining the priority of its items, and in the co-ordination of the proceedings of all Committees of the General Assembly. Finally, it shall assist the President in the general conduct of the work of the General Assembly, which falls within the President's competence. In other words, on all these questions the General Committee can pass resolutions against which there is really no appeal.

I wish to ask whether these questions which, on the face of it, are procedural, are nothing more than that, or whether, sooner or later, they might assume a political aspect?

The Cuban delegation, at the early meetings of Committee I of the Preparatory Commission, clearly expressed the view that, as happened on many occasions in the League of Nations, these questions of procedure might easily involve questions of substance and of political importance. It must be recognized that the Soviet delegation entirely supported the viewpoint of the Cuban delegation. At the outset, however, some other delegations, including those of the United States of America, the United Kingdom and Syria, held that a clear line of demarcation between politics and procedure was possible. Thus, the delegate for the United States of America in the Preparatory Commission emphasized that the General Committee reported back to the General Assembly, as the supreme authority, and that its functions were purely those of administrative management, while the plenary Assembly retained complete control over policy.

torze membres. Evidemment, on nous l'a dit souvent, au cours des travaux de la Commission préparatoire, il s'agit d'une fonction administrative, et ces quatorze membres peuvent parfaitement représenter les délégués des cinquante et une nations pour traiter de questions administratives. C'est dans ce sens qu'a été rédigé l'article 33 où l'on a essayé, et la délégation cubaine y a donné le meilleur de ses forces, de limiter clairement ces fonctions à ce qui est administratif.

Cependant je vous demande si nous avons atteint le but que nous nous proposons. Il est deux types de résolutions, deux types d'accords que peut prendre ce comité exécutif. Nous allons lire l'article 33:

"Au début de chaque session, le Bureau examine l'ordre du jour provisoire, en même temps que la liste supplémentaire des questions et fait rapport à l'Assemblée générale."

Autrement dit, sur cette recommandation, car c'est une recommandation, l'Assemblée générale a le dernier mot.

Passons ensuite à la deuxième phrase:

"Il étudie les demandes d'inscription des questions nouvelles à l'ordre du jour et fait rapport à leur sujet à l'Assemblée générale."

Une fois de plus l'Assemblée générale a le dernier mot. Mais il s'agit de tout autre chose quand, au lieu de recommandations, ce sont des résolutions qui peuvent être prises par le Bureau. Nous voyons, à la fin de cet article, que le Bureau aide le Président et l'Assemblée générale à élaborer l'ordre du jour de chaque séance plénière, à établir l'ordre de priorité des questions qui y figurent, et à coordonner les délibérations de toutes les commissions de l'Assemblée générale. Enfin, il assiste le Président dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale qui entrent dans la compétence du Président. C'est dire que sur toutes ces questions, le Bureau peut prendre des résolutions qui sont vraiment sans appel.

Je pose donc la question: est-ce que ces questions, qui ont l'apparence de questions de procédure, ne sont que cela ou bien peuvent-elles à un moment donné présenter une importance politique?

La délégation cubaine, dès les premières séances du Comité 1 de la Commission préparatoire, a clairement exprimé que ces questions de procédure comme nous l'avons vu plusieurs fois à la Société des Nations, peuvent très bien dissimuler des questions de fond, de substance, d'importance politique. Et il faut reconnaître que la délégation de l'Union soviétique a été parfaitement d'accord avec la délégation cubaine sur ce point. Cependant, au début, d'autres délégations, comme celles des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, de la Syrie, ont cru qu'il était possible de délimiter parfaitement la procédure et la politique. C'est ainsi que le délégué des Etats-Unis d'Amérique a souligné, à la Commission préparatoire, que le Bureau fait rapport à l'Assemblée générale qui est l'autorité suprême et que ses fonctions ont un caractère purement administratif, l'Assemblée plénière restant complètement maîtresse de la politique à suivre.

The delegate for the United Kingdom (see Report to the General Assembly, page 124, Appendix II) pointed out that the General Committee remained in all things the servant of the General Assembly. It was not the "secret Caucus" which some delegations appeared to fear: it would deal with matters of procedure, and, if any attempt were made to hide under the cloak of procedure any political manipulations, the General Assembly would stop it; it would not be a political organ, and guarantees could be inserted in the text to make this point absolutely definite, if it was thought that the functions as at present described were capable of misinterpretation.

This is precisely the standpoint of the Cuban delegation. We believe that the functions of the General Committee, at a time of crisis and confusion, might be open to misinterpretation; we therefore ask the General Assembly to adopt those guarantees so generously offered by the United Kingdom delegation.

The Preparatory Commission recognized, as the Cuban and Soviet delegations had done, that it was not possible to separate administrative and political questions. While the amendment proposed by the Belgian delegation (see Report to the General Assembly, page 123), clearly providing that the General Committee could not decide any political question, did not obtain a two-thirds majority, the report of the Sub-Committee of Committee I somewhat lamely states, in its second part, that "it should be understood that the General Committee cannot take decisions on important political questions."

Who is to decide whether a political question is important or not? By what golden rule can the distinction be made? Personally, I am unaware of any such rule, and I hold the view that all political questions are important, and that every Member of the Assembly is free at any time to express its views on political questions. Furthermore, a political question which may seem unimportant to fourteen Members of the Assembly may seem very important indeed to the majority of the fifty-one Members.

I feel confident that, in expressing this view, I am not only speaking for the Cuban delegation but for the majority of the General Assembly, for that majority of twenty-four nations against seventeen, which, at a historic meeting, repudiated the idea of a General Committee of limited membership, possibly vested with political powers, since they considered that political powers could not be delegated.

By twenty-four votes to seventeen, at a meeting of the Preparatory Commission, the delegations of Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Chile, China, Colombia, Cuba, Denmark, Ecuador, Guatemala, Haiti, Honduras, Iraq, Iran, Lebanon, Mexico, Nicaragua, Panama,

Le délégué du Royaume-Uni (tout ceci figure dans l'appendice II du Rapport à l'Assemblée générale, page 123) a fait ressortir que le Bureau reste en toutes choses le serviteur de l'Assemblée générale; que ce ne sera pas le "comité secret" que certaines délégations semblent redouter; il s'occupera des questions de procédure et si quelqu'un cherche à se servir de ces questions comme d'un paravent pour des desseins politiques, l'Assemblée générale y mettra bon ordre; il ne sera pas un organe politique et on pourrait insérer dans le texte toutes les garanties nécessaires à cet effet si l'on pensait que la définition actuelle des fonctions du Bureau fût susceptible d'être mal interprétée.

C'est exactement la proposition de la délégation cubaine, qui croit que les fonctions du Bureau, dans un moment de crise, dans un moment de chaos, pourraient être mal interprétées. C'est pour cela qu'elle demande à l'Assemblée générale les garanties que lui a généreusement offertes la délégation du Royaume-Uni.

La Commission préparatoire a reconnu, avec la délégation cubaine et la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qu'il n'était pas possible de séparer les questions administratives des questions politiques. Elle l'a reconnu, car si elle n'a pas accepté l'amendement proposé par la délégation belge (Voir Rapport de la Commission préparatoire, page 123) qui prévoyait clairement que le Bureau ne pourrait pas prendre de décisions d'ordre politique, si cette proposition n'a pas obtenu la majorité des deux tiers, le rapport du sous-comité du Comité I a été assez lamentable puisque, dans sa seconde partie, il précise: "qu'il reste entendu que le Bureau ne peut pas prendre de décisions sur des questions politiques importantes."

Or, qui est-ce qui définit si une question politique est importante ou ne l'est pas? Quelle est cette règle d'or qui peut nous permettre de faire une telle distinction? Pour ma part, je ne la connais pas et, en vérité, je crois que toutes les questions politiques sont importantes; je crois que sur toutes les questions politiques, à tout moment, tous les Membres de l'Assemblée ont le droit de prendre la parole et d'exprimer leur opinion; et d'autre part, une question politique qui peut ne pas paraître importante à quatorze Membres de l'Assemblée, peut parfaitement être considérée comme très importante par la majorité des cinquante et un Membres.

Parlant comme je le fais, je ne parle pas seulement, j'en suis presque certain, au nom de la délégation cubaine, mais au nom d'une majorité de l'Assemblée, au nom de cette majorité de vingt-quatre nations qui, contre dix-sept, ont voté, au cours d'une séance vraiment historique, qu'elles répudiaient l'idée d'un Bureau composé d'un nombre limité de membres, qui pourrait avoir des pouvoirs politiques, car les pouvoirs politiques ne sont pas susceptibles d'être délégués.

Par vingt-quatre voix contre dix-sept, au cours d'une séance de la Commission préparatoire, les nations suivantes: Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Irak, Liban, Mexique, Nicaragua, Panama,

Philippine Commonwealth, Saudi Arabi, Syria, Uruguay and Venezuela, supported the motion of the Belgian delegation, seconded by the delegations of Ecuador and Cuba, that "the General Committee (of fourteen members) cannot decide any political question". But since the majority of twenty-four to seventeen was not the two-thirds majority required by the rules of procedure, the motion was not adopted.

ar

ca
3 That is the present position. If the General Assembly adopts the rules of procedure in their present form, especially rules 32 and 33, there will, in the Cuban delegation's opinion, be a grave danger of jeopardizing the confidence which the whole world has placed in it, nor will it any longer be the "Town Meeting of the World".

In order to obviate this danger, the Cuban delegation suggested to the Preparatory Commission that the General Committee be composed of the heads of all the delegations, of the representatives of all the fifty-one Members of the Assembly, as was done at the Pan-American Conferences, and at the exemplary conference of San Francisco. No substantial arguments, but merely objections on grounds of procedure and expediency, were put forward against that proposal which represents the genuine democratic spirit.

The Cuban delegation was far from being convinced by all this, since the principle of the absolute equality of nations in the General Assembly and of complete freedom of speech could not be rebutted by arguments of expediency, however cogent.

During the course of the discussions in the Preparatory Commission, various delegations approached the Cuban delegation and suggested that, in the interest of the efficient conduct of business, it should withdraw its amendment. The Cuban delegation agreed to accept the present report provisionally with certain reservations, the substance of which is included in the proposal now before you in the document which contains the supplementary agenda (Annex 1a, page 559).

The Cuban delegation does not hesitate to intervene during this plenary meeting in order to submit its proposal once more, for, I repeat, the faith reposed by the world in the General Assembly depends to a very large extent on the spirit which animates that body.

The Cuban delegation's proposal is that the General Committee of the General Assembly shall consist of the heads of all the delegations to the United Nations, each of whom can nominate another member of his own delegation to take his place on the General Committee. The President of the General Assembly would be the Chairman of the General Committee. Such is the amendment which we should like to have made in rule 32.

None the less, we appreciate that the principle of efficiency, though not vital, is of considerable importance. We have tried to arrive at a compromise, but on condition that this

Commonwealth des Philippines, Arabie saoudite, Syrie, Uruguay et Venezuela, ont voté la proposition de la délégation belge appuyée par les délégations de l'Equateur et de Cuba, dont voici le texte: "Le Bureau (de quatorze membres) ne peut pas prendre de décisions sur des questions politiques." Mais, cette majorité de vingt-quatre contre dix-sept n'était pas la majorité des deux tiers requise par le règlement, et c'est ainsi que la proposition n'a pas pu être considérée comme adoptée.

Telle est en ce moment la situation. La délégation cubaine croit que si nous adoptons, pour l'Assemblée générale, le règlement tel qu'il est rédigé, spécialement les articles 32 et 33, nous courrons le grave danger de blesser la foi que le monde entier a placée en l'Assemblée générale des Nations Unies qui ne sera plus dès lors véritablement *The Town Meeting of the World*.

Pour écarter ce danger, qu'a fait la délégation cubaine? Au cours des travaux de la Commission préparatoire, elle a proposé que le Bureau fût composé, comme cela s'est fait dans les Conférences pan-américaines et à cette Conférence exemplaire de San-Francisco, de tous les chefs de délégations, de tous les représentants des cinquante et un Membres de l'Assemblée. Contre cette proposition, il n'y a eu aucun argument de fond; à cette proposition qui représente le véritable esprit démocratique, il n'a été opposé qu'un argument de procédure, un argument d'efficacité.

Tout cela ne pouvait pas convaincre la délégation cubaine, car le principe de l'égalité absolue des nations au sein de l'Assemblée générale, et la défense de la liberté absolue de la parole, ne pouvaient pas céder devant un principe d'efficacité plus ou moins grande.

Comme ce débat se prolongeait au cours de la session de la Commission préparatoire, plusieurs délégations approchèrent la délégation cubaine et la prièrent de retirer ses amendements pour aider à l'efficacité du travail. La délégation cubaine consentit à accepter provisoirement le texte du présent rapport en faisant des réserves; le fruit de ces réserves, c'est la proposition que vous avez sous les yeux dans le document contenant la liste supplémentaire à l'ordre du jour (annexe 1a, page 559).

La délégation cubaine ne craint pas d'interrompre cette séance plénière pour présenter à nouveau sa proposition. Car, je le répète, c'est de l'esprit de direction de l'Assemblée générale que dépend en grande partie la foi que les peuples peuvent mettre dans cet instrument.

La délégation cubaine présente de nouveau sa proposition dans le sens que le Bureau de l'Assemblée générale comprenne les Présidents des délégations des Membres des Nations Unies; les Présidents peuvent nommer un autre membre de leur propre délégation pour les remplacer au sein du Bureau; le Président de l'Assemblée générale est le Président du Bureau. Telle est la modification que nous souhaitons voir apporter à l'article 32.

Cependant, nous avons reconnu d'autre part que, si le principe de l'efficacité n'est pas un principe de toute première ligne, il est du moins un principe très important. La délégation cubaine a

compromise is acceptable, that is to say, that all the relevant principles are respected.

We have therefore maintained the two main principles, that of the absolute equality of nations in the General Assembly, and that of efficiency. The principle of equality is safeguarded since all nations may intervene at any time on an equal footing in all questions—a result which the rule in its present form could never achieve. It will be argued that the Members of the Assembly can always appeal to it during a plenary meeting; but the practical difficulties of calling a plenary meeting are well known—the issue of invitations, transport, printing of tickets, etc., all of which make the plenary Assembly a cumbersome instrument; it would in fact be impracticable to summon it for what might at first sight appear to be a matter of procedure, though in the view of many delegations it might be of primary political importance.

That is why, instead of a plenary Assembly, we should like to see a committee of fifty-one members only, that is to say, a flexible but powerful instrument, since it comprises the heads of all the delegations, who could decide any question of this kind without delay.

There are other advantages; the main one is that as the General Committee would include the fifty-one heads of delegations, the Press could not suggest that any particular delegation was not represented on all committees.

Our proposal to the Assembly would have the further advantage of strengthening the bonds of friendship, mutual acquaintance and cordiality between the delegations. We all know from experience how delegates can spend months together in the same town, and even in the same hotel, without getting to know each other and without establishing any bond of friendship.

But I recognize that the principle of equality is not the only one to be applied. There is also the principle of efficiency, and on this point the Cuban amendment meets the wishes of the delegations. The new rule that we propose runs as follows:

“The General Committee will have an executive committee made up of the President and the seven Vice-Presidents of the Assembly and seven additional members elected in such a way that the Committee will have a representative character. The Executive Committee will exercise its functions under the authority of the General Committee, and will be charged with the administrative organization of the work of the Assembly, and whatever other functions the General Committee may entrust to it. The Executive Committee may request the assistance at any of its sessions of any Chairman of a Committee which

étudié la manière d'aboutir à un compromis dans sa proposition, mais à condition que ce compromis soit acceptable, c'est-à-dire que tous les principes y soient respectés.

Nous avons donc sauvé les deux principaux principes: celui de l'égalité absolue des nations au sein de l'Assemblée, celui de l'efficacité. Le principe de l'égalité est respecté aussi, car toutes les nations pourront, à tout moment, intervenir, avec les mêmes droits, au sujet de toutes les questions. Et que l'on ne me dise pas que l'article, tel qu'il est, peut arriver à ce résultat. Car on me dira que les Membres de l'Assemblée pourront toujours en appeler au cours d'une séance plénière. Or, vous connaissez les difficultés techniques qui existent pour convoquer une séance plénière; vous savez toutes les questions que soulèvent les invitations, les automobiles, la préparation des tickets; tout cela fait de l'Assemblée plénière un instrument très lourd; en fait, il sera impossible de la convoquer pour une question qui, de prime abord, se pose comme une question de procédure quoique, du point de vue de plusieurs délégations, elle puisse revêtir une importance politique primordiale.

C'est pourquoi nous préférierions avoir, au lieu de l'Assemblée plénière, un Comité de cinquante et un membres seulement, c'est-à-dire un instrument flexible, un instrument tout puissant puisque y seront représentés les chefs de toutes les délégations qui pourront apporter, dans le minimum de temps, toute solution aux problèmes de cette nature.

Il y a encore d'autres avantages. C'est, en particulier, que dans ce Bureau, les cinquante et un présidents seront réunis. Ainsi, la presse ne pourra pas prétendre que telle ou telle délégation n'est pas représentée à tous les Comités.

La proposition que nous soumettons à l'Assemblée aura encore pour avantage de resserrer les liens d'amitié, de connaissance réciproque, de cordialité entre les délégations. Nous savons tous par expérience que des délégués peuvent passer parfois de longs mois ensemble, dans une même cité, dans un même hôtel, sans arriver à se connaître et sans que se noue aucun lien d'amitié.

Mais je reconnais que le principe de l'égalité n'est pas le seul qui doive être appliqué. Il y a aussi le principe de l'efficacité et l'amendement de la délégation cubaine répond, sur ce point, au désir des délégations qui en réclamaient l'observation. Voici, en effet, le nouvel article que nous proposons:

“Le Bureau a un Comité exécutif qui comprend les Présidents et les sept Vice-présidents de l'Assemblée générale ainsi que sept autres membres choisis de manière à donner au Bureau un caractère représentatif. Le Comité exécutif exerce ses fonctions sous l'autorité du Bureau. Il est chargé de l'organisation administrative des travaux de l'Assemblée et de toutes autres fonctions que le Bureau peut lui confier. Le Comité exécutif peut demander, à chacune de ses séances, l'assistance des Présidents de Commission qu'il désirerait consulter

it may wish to consult with regard to any points which may arise in the work of the Assembly."

Thus, the two essential principles will be safeguarded, and I feel that the text proposed by the Cuban delegation may offer an excellent compromise. Nor is its acceptance likely to cause any fresh material difficulties, for there are still fourteen members to be elected, and even if, as under the United Kingdom proposal, it were required that the Chairmen of Committees should sit on the Executive Committee, the Cuban delegation would raise no substantial objection.

Our proposal has other important advantages; if it were accepted, there would be no necessity for that keen competition nor that mistrust and ill-feeling that the filling of key posts may provoke—and we all know that the members of the Executive Committee occupy key posts.

A third advantage under our proposal would be that the Chairmen could be really chosen for their personal qualities—which would ensure the efficiency of the Assembly's work—and not with a view to balancing political representation. There would also be no permanent members of the General Assembly, an important point.

No one could deny the right of the great Powers to be always members of the General Committee; and no one could refuse the right of delegations who had already been members of the General Committee to be re-elected on the grounds of experience and efficiency which are powerful arguments. The majority of the General Committee would then probably arise like the phoenix from its ashes at every Assembly. Furthermore, every nation would have a vote on every question and could intervene when an administrative question was bound up with a political one. Furthermore, nations would no longer have to delegate political powers which most of them cannot, will not and should not delegate. This system proved perfectly satisfactory at all the Pan-American conferences and also, moreover, at San Francisco, when the formula employed was exactly the one which the Cuban delegation is now proposing and which the fifty-one nations unanimously accepted, without discussion, at their first plenary meeting.

The formula which the Preparatory Commission now proposes is a dangerous one: it is not so perhaps at the present moment when the United Nations have shown a mutual and cordial understanding, but it may become so in times of crisis when certain questions might be taboo, as happened in the League of Nations, and this would have the effect of limiting freedom of speech. This formula is dangerous also because, in the opinion of the Cuban delegation, it is not in accord with the spirit of the San Francisco Charter for the General Assembly, which is perfectly clear on this subject: absolute equality of all nations and complete freedom of

sur les questions qui se poseront au cours des travaux de l'Assemblée."

Ainsi, les deux principes essentiels seront sauvegardés et je crois que le texte proposé par la délégation cubaine peut offrir un compromis parfait. Par ailleurs, son acceptation ne pourrait susciter aucune nouvelle difficulté matérielle car il s'agit toujours d'élire quatorze membres, et même si l'on exigeait, conformément à l'esprit de la proposition britannique, que les Présidents des Commissions fassent partie du Comité exécutif, la délégation cubaine n'y présenterait aucune objection essentielle.

Notre proposition présenterait encore d'autres avantages très importants. Si elle était acceptée, on éviterait les luttes, les compétitions toujours aigres, ainsi que le mécontentement et la méfiance que peut provoquer la course vers les postes de commandement. Nous savons tous, en effet, que les membres des Bureaux tiennent les postes de commandement.

Un autre avantage de notre proposition serait que les Présidents pourraient être vraiment choisis en raison de leurs capacités personnelles, ce qui assurerait l'efficacité des travaux de l'Assemblée et non pas en fonction d'équilibres d'ordre politique. En outre, il n'y aurait pas de membres permanents de l'Assemblée générale, et ceci est très important.

Personne ne saurait nier le droit aux grandes Puissances d'être toujours membres du Bureau; personne ne saurait refuser aux délégations qui auraient déjà fait partie une fois du Bureau d'être réélues, car on invoquerait l'expérience et l'efficacité, qui sont des arguments puissants. Nous verrions alors probablement le Bureau renaître de ses cendres, comme le phénix, d'une Assemblée à l'autre, dans sa grande majorité. De plus, toutes les nations disposeraient d'une voix pour toutes les questions et pourraient intervenir lorsqu'une question administrative pourrait se confondre avec une question politique. En outre, il ne serait plus nécessaire que les nations délèguent des pouvoirs politiques que la majorité d'entre elles ne peuvent, ne veulent et ne doivent pas déléguer. Ce système a parfaitement fonctionné dans toutes les conférences panaméricaines, ainsi d'ailleurs qu'à San-Francisco, où la formule adoptée était exactement celle que la délégation cubaine propose aujourd'hui et que les cinquante et une nations ont acceptée à l'unanimité, sans discussion, lors de leur première réunion solennelle.

La formule que présente aujourd'hui la Commission préparatoire est dangereuse. Elle ne l'est peut-être pas actuellement où les Nations Unies ont manifesté une compréhension mutuelle et une cordialité évidentes, mais elle peut le devenir aux époques de crise où certaines questions peuvent être tabou, comme cela s'est vu à la Société des Nations, ce qui limiterait la liberté de parole. Cette formule est dangereuse également, parce que, du point de vue de la délégation cubaine, elle ne correspond pas réellement à l'esprit de la Charte de San-Francisco pour l'Assemblée générale, qui est très claire à ce sujet: égalité absolue de toutes les nations et liberté entière de parole.

speech. Lastly, it is dangerous, because, if the peoples of the world realized that we had in some sort limited the powers of the General Assembly, they would be bitterly disillusioned.

Under the Cuban proposal, the two principles of freedom of speech and equality of nations in the General Assembly are safeguarded. On the other hand, the Preparatory Commission's proposal provides for the creation of a limited body which might, at critical moments, prove dangerous and which, even now, runs the risk of disturbing the faith of the nations in the General Assembly.

The decision is in the hands of the majority of the United Nations.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I fear that we may be involved in a long and difficult discussion; our immediate need is to provide ourselves with rules of procedure and a General Committee.

I suggest to the Assembly the following compromise: that, on a purely provisional basis and without any decision of principle, we accept the rules of procedure which have been submitted; also that, at the same time, that is, immediately, we set up an *ad hoc* Committee, a Committee of the Assembly, to which the question would be referred, and which would, of course, consider the amendments proposed by the Cuban delegation.

I call upon Mr. Manuisky, representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Mr. MANUISKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic (*Translation from the French*)): I entirely agree with the procedure proposed by the President; we shall thus avoid discussing matters which will be dealt with by the technical committees.

There is one question, however, to which I desire to draw attention and on which we should take a decision to-day, namely the procedure laid down in rule 73 for elections. This rule provides for a secret ballot. We have, in fact, already made use of this procedure. Under the constitutional rules in force in England, France and the South American States, when a nomination is put forward, it can be discussed and the names of other candidates can be put forward. After that, the secret ballot takes place.

It is a Parliamentary custom that when two nominations are put forward, one of them is withdrawn in an effort to secure unanimity on the other.

Yesterday, Mr. Zuleta applied a procedure which seems to me to be contrary to the rules I have just quoted, which are recognized by the constitutional law of all countries. Thus, we have reached our present position, which is that the President of the General Assembly was elected by twenty-eight votes to twenty-three. The natural inference is that there is a majority and a minority, which reflects on the dignity of the General Assembly and even to some extent on the authority of the President. I should like to avoid a recurrence of such cases and, in order to do so, we ought to lay down another proce-

Elle est dangereuse enfin, car si les peuples du monde se rendaient compte que nous avons limité en quelque sorte les pouvoirs de l'Assemblée générale, ils en éprouveraient une profonde déception.

Par la proposition cubaine, le double principe de la liberté de parole et de l'égalité des nations à l'Assemblée générale est sauvegardé. En revanche, la proposition de la Commission préparatoire prévoit la création d'un organisme limité qui, aux époques de crise, peut s'avérer dangereux et qui, dès à présent, risque de faire perdre la foi des peuples en l'Assemblée générale.

La décision est entre les mains de la majorité des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: Je crains que nous ne soyons engagés dans une discussion longue et difficile. Or, nous avons besoin aussi rapidement que possible d'un règlement d'ordre intérieur et d'un Bureau.

Je sou mets à l'Assemblée la proposition transactionnelle suivante: à titre tout à fait provisoire, et sans qu'aucune décision de principe soit prise, accepter les règles qui ont été proposées. D'autre part, en même temps, c'est-à-dire immédiatement, créer une commission *ad hoc*, émanation de l'Assemblée, devant laquelle la question serait posée. Bien entendu, seraient joints à cette question les amendements déposés par la délégation de Cuba.

La parole est à M. Manuisky, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

M. MANUISKY (République socialiste soviétique d'Ukraine): Je suis complètement d'accord avec la procédure que vous avez bien voulu proposer: nous éviterons ainsi de discuter des questions qui seront reprises dans les comités techniques.

Il est une question sur laquelle je voudrais bien attirer l'attention et sur laquelle nous devrions au moins prendre une décision aujourd'hui. Il s'agit de la procédure prévue à l'article 73 et qui vise les élections. On prévoit, dans cet article, le vote au scrutin secret. Nous avons d'ailleurs appliqué cette procédure. Selon les règles constitutionnelles en Angleterre, en France, dans les Etats de l'Amérique du Sud, lorsqu'une candidature est posée, on a le droit d'en discuter, de présenter d'autres candidats. On passe ensuite au vote à bulletin secret.

Il est d'usage dans les parlements, lorsque deux candidatures sont en présence, de retirer l'une d'entre elles pour essayer de créer sur l'autre candidat l'unanimité.

Or, M. Zuleta a appliqué hier une méthode de vote qui me paraît contraire aux règles dont je viens de parler, qui sont reconnues dans le droit constitutionnel de tous les pays. C'est ainsi que nous sommes arrivés à la situation actuelle, que l'on traduit en disant que le Président de l'Assemblée a été élu par vingt-huit voix contre vingt-trois. Cette situation donne naturellement l'impression qu'il y a une majorité et une minorité et cela porte atteinte à la dignité de l'Assemblée générale, et un peu même à l'autorité du Président. Je voudrais éviter que des cas de ce genre se présentent dans l'avenir. Pour en éviter le re-

ture which would enable us, in the first place, to have a discussion, and then to have a vote.

For the last fortnight, the Press has been discussing such and such a candidate for the post of Secretary-General or President. Under the procedure employed yesterday, an impression is created that the Press can say what it likes, but that the delegates do not enjoy the same freedom. This seems to me improper, because though the Press is the interpreter of public opinion in each country, it does at the same time represent particular interests arising out of a political tendency, whereas we here represent different States. As such we have a better right to discussion than the Press.

For these reasons, it seems to me that we need a more clear-cut procedure for our next elections, since we still have to elect the Vice-Presidents. I propose, therefore, that the following words be added to rule 73: "Nevertheless, each candidature must be brought forward at a meeting and be open to discussion before a vote is taken, except in cases where the Assembly decides unanimously to vote by acclamation". I feel sure that we shall by this means avoid many unfortunate incidents in the future, safeguard the rights of the General Assembly and have the assurance that the holders of certain positions enjoy the full confidence of the Assembly.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Perez Cisneros, representative of Cuba.

Mr. PEREZ CISNEROS (Cuba) (*Translation from the French*): Mr. President, I rise to a point of order. There are now two proposals before the Chair, which involve amendments to the rules of procedure. There is the Cuban proposal, and the proposal which the delegate of the Ukrainian SSR has just made. The Cuban delegation would like to know in what order these questions are to be discussed, and afterwards to make certain observations on the procedure proposed by our President.

THE PRESIDENT (*Translation from the French*): The position seems to me to be as follows: I make the formal proposal that provisionally we adopt the rules of procedure and refer them and all the amendments to an *ad hoc* Committee. I cannot allow a discussion on some amendments and not on others. Either all the rules are referred to the *ad hoc* Committee, or the discussion must continue.

I call upon Mr. Perez Cisneros, representative of Cuba.

Mr. PEREZ CISNEROS (Cuba) (*Translation from the French*): The Cuban delegation much regrets that it cannot agree to the proposal on procedure which the President has just made, to the effect that the discussion should be closed and that the rules of procedure of the Assembly should be referred to a Committee.

The General Assembly of the United Nations really cannot embark on its career with inadequate rules which do not take all the essential principles into account and leave questions of

tour, nous devons établir une autre procédure qui nous permette d'abord de discuter les questions et de procéder ensuite au vote.

Depuis quinze jours déjà, la presse parle de telle ou telle candidature au Secrétariat général ou à la Présidence. Avec la procédure qui a été employée hier, nous avons l'impression qu'alors que la presse a le droit d'en parler à sa guise, la même liberté n'est pas offerte aux délégués. Il me semble que c'est anormal, car si la presse interprète l'opinion publique de chaque pays, elle représente tout de même des intérêts particuliers résultant de telle ou telle tendance politique, tandis que nous sommes ici des représentants de divers Etats. Or, de tels représentants ont, plus que la presse, le droit de discuter.

Voilà pourquoi je crois qu'il faut accepter une procédure plus claire pour les élections auxquelles nous allons avoir à procéder, puisqu'il nous reste à élire les Vice-présidents. Je propose donc d'ajouter à l'article 73 les mots suivants: "Cependant chaque candidature devra être présentée en séance, soumise à une délibération, avant qu'il ne soit procédé au vote, sauf dans le cas où l'Assemblée décide unanimement de voter par acclamations." Je vous assure, qu'avec cette méthode, nous pouvons éviter dans l'avenir beaucoup d'incidents fâcheux, sauvegarder les droits de l'Assemblée et avoir la certitude que les titulaires de certains postes jouissent de la confiance générale de l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Pérez Cisneros, représentant de Cuba.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba): M. le Président, je voudrais poser une question d'ordre. Deux propositions sont en ce moment portées devant la Présidence, qui constituent des amendements aux règles de procédure. Il y a la proposition cubaine et il y a également la proposition que vient de faire l'honorable délégué de l'Ukraine. La délégation de Cuba voudrait savoir dans quel ordre vont être discutées ces questions et tiendrait ensuite à faire quelques observations au sujet de la procédure qu'a proposée M. le Président.

Le PRÉSIDENT: Voici comment je vois la question: je propose formellement l'adoption provisoire du règlement et le renvoi de celui-ci et de tous les amendements à un comité *ad hoc*. Je ne pourrais pas permettre la discussion de certains amendements et écarter la discussion des autres. Ou bien tout le règlement est renvoyé à la commission *ad hoc* ou bien la discussion continue.

La parole est à M. Pérez Cisneros, représentant de Cuba.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba): La délégation de Cuba regrette vivement de ne pouvoir adhérer à la proposition de procédure que vient de faire la Présidence et qui consiste à clôturer le débat pour remettre le règlement de l'Assemblée générale à une Commission.

L'Assemblée générale des Nations Unies ne peut vraiment pas commencer sa carrière avec un règlement imparfait qui ne respecterait pas tous les principes essentiels et laisserait subsister des

capital importance open to doubt. At this moment, I am not speaking merely for the Cuban proposal. The Assembly should take a decision as soon as possible on this proposal, which is well known to every delegate who took part in the Preparatory Commission, where it was discussed for whole meetings at a time. The proposed amendment merely represents a compromise with the rules submitted to us by the Preparatory Committee. The whole system is known to all of you who have studied the rules of the San Francisco Conference, at which many of you were present, and I am sure that you are fully aware of your responsibilities and of the consequences which your decisions will entail.

I feel on the other hand that we ought to meet the wishes of the Ukrainian delegation and that we cannot carry out the elections tabled for today until we know what exactly the procedure is going to be and whether it satisfies all the delegations.

I repeat, an Assembly on which rests a responsibility as heavy as ours, cannot take a single step without providing for its own guidance very clear-cut rules of procedure based on principles which have first been seriously discussed and clearly laid down.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Noel-Baker, representative of the United Kingdom.

Mr. NOEL-BAKER (United Kingdom): We found in the Preparatory Commission that questions of procedure always aroused the worst passions of the delegates, and that they were liable to spend days and days in discussing matters of procedure when in fact there were urgent matters of substance that needed to be settled. We have had two proposals this morning for the amendment of the rules of procedure which the Preparatory Commission proposed, and I would venture to suggest that the wisest thing would be to refer both those proposals to the appropriate committee of the General Assembly in accordance with the rule which I hope in a moment we shall establish.

My friend and colleague, Mr. Manuisky, spoke of rule 73 about nominations, and he said that it was always the plan in democratic bodies to have nominations before an election. It is quite true that in many democratic bodies there are nominations, but in many democratic bodies there are not, and I could give my friend, Mr. Manuisky, many examples of cases in which you simply come into the room; the President says that there is to be an election; you write the name on the ballot paper, the ballot papers are counted, and the thing is over. If we are to have nominations (and I am not opposing it now), I think the best plan would be to have them sent in to the President, because we all know the difficulties of making speeches extolling the virtues of rival candidates, for all of

doutes sur des questions capitales. En ce moment, je ne parle pas seulement pour la proposition cubaine. Il est essentiel que l'Assemblée se prononce aussitôt que cela sera possible sur cette proposition connue de tous les délégués qui ont assisté à la Commission préparatoire, car elle a été débattue pendant des séances entières. La modification proposée ne fait qu'établir un compromis avec le règlement que nous a présenté la Commission préparatoire. Le système entier est connu de tous car vous avez étudié les règles de la conférence de San-Francisco à laquelle beaucoup d'entre vous ont assisté, et je suis convaincu que vous savez exactement quelle sera votre responsabilité et quelles seront les conséquences des décisions que vous prendrez à ce sujet.

D'autre part, je crois aussi qu'il faudrait satisfaire la délégation de l'Ukraine et que nous ne pouvons pas procéder aux élections qui sont annoncées aujourd'hui même sans connaître exactement la procédure et savoir si elle donne satisfaction à toutes les délégations.

Je le répète, une Assemblée qui détient en ses mains une responsabilité aussi grande que la nôtre, ne peut pas faire un seul pas avant de s'être donné des règles de procédure très claires dont les principes aient été sérieusement débattus et fermement établis.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Noel-Baker, représentant du Royaume-Uni.

M. NOEL-BAKER (Royaume-Uni) (*Traduction de l'anglais*): Au cours des délibérations de la Commission préparatoire, nous avons constaté que les questions de procédure soulevaient toujours les débats les plus passionnés, que les délégués sont susceptibles de consacrer des journées entières à la discussion de ces questions de procédure, alors qu'en fait, d'urgentes questions de fond demandaient à être réglées. Nous avons été saisis ce matin de deux propositions d'amendement au règlement intérieur que la Commission préparatoire a proposé, et je me permets de suggérer que la solution la meilleure consisterait à renvoyer l'une et l'autre à la Commission compétente de l'Assemblée générale, conformément à la règle que, je l'espère, nous établirons dans un moment.

Mon ami et collègue, M. Manuisky, a présenté des observations au sujet de l'article 73 concernant les propositions de candidatures et a déclaré que les principes démocratiques exigeaient toujours la présentation de candidatures avant une élection. Cela est parfaitement exact pour certains organismes démocratiques, mais non pour tous, et je pourrais citer à mon ami, M. Manuisky, de nombreux exemples de cas où l'on vient tout simplement à la salle de vote; le Président annonce qu'on procédera à l'élection; les délégués inscrivent un nom sur le bulletin de vote, on passe aussitôt au dépouillement et c'est tout. Si l'on doit présenter des candidatures (et je ne m'y oppose pas à l'heure actuelle), j'estime que la meilleure méthode consisterait à envoyer ces présentations au Président; en effet, nous savons tous combien il est difficile de prendre la parole pour mettre en relief les mérites respectifs

whom most of us may have a high regard.

We cannot settle that here this morning, and I know that Mr. Manuisky will certainly agree that his proposal should be referred to the Committee which will decide on the final rules of procedure which the Assembly will adopt for future sessions.

I come to the speech and the proposal of the Cuban delegate who, with his customary pertinacity and fidelity to principles, has raised again a matter which we discussed at very great length in the Preparatory Commission. He appealed to great and important principles. He said that this had been a war of the United Nations, that we had made common sacrifices, had gained a common victory, and that everything must be founded upon perfect equality of representation. I do not want to discuss great principles. The real question of substance which the Preparatory Commission discussed, and which we have to settle, is whether, for the better conduct of the business of the Assembly, we need a Bureau or a General Committee of fifty-one (later on it may be sixty-five), or a Bureau or General Committee of fourteen.

He said that that was never argued by us on grounds of substance, but only on grounds of procedure or efficiency. With great respect, I would say that we gave hours of time to considering the main political objection to the plan for a small committee which was raised by the delegate from Cuba. He was afraid that a small body of fourteen might come to dominate the Assembly, to decide political questions which ought to be left to the whole Assembly to decide, and I think it was in his mind that such a small committee might be dominated by the five Powers which hold a special position in the Organization. On that point, I venture to think that in the Preparatory Commission he had the fullest satisfaction.

Everybody was agreed that rules 32 and 33 make it impossible for the General Committee to try to decide questions of major political importance. Everybody was agreed that this should not be a body dominated by the great Powers, and on those points our Cuban colleague had the utmost assurances, which stand on record here. Everybody was agreed that the Bureau would only be a servant of the full Assembly, and that in all things the Assembly could upset the Bureau's decisions and was master of everything it did.

It was purely a question, not of procedure, but of efficiency, and the efficiency of our labours is a matter of very great importance. Does anybody think that a General Committee of fifty-one members could really help the President to decide on the business questions that are going to arise every day? In the Bureau of the

de divers candidats, alors que la plupart d'entre nous peuvent tenir chacun en très haute estime.

Nous ne pouvons pas régler cette question ici, ce matin, et je suis certain que M. Manuisky acceptera le renvoi de sa proposition à la Commission qui statuera sur le règlement intérieur définitif que l'Assemblée adoptera pour ses sessions futures.

Je passe au discours et à la proposition du représentant de Cuba, qui, toujours fidèle à ses conceptions et attaché aux principes, a soulevé à nouveau une question que nous avons très longuement discutée au sein de la Commission préparatoire. Il a rappelé de grands et importants principes. Cette guerre, a-t-il déclaré, a été la guerre des Nations Unies; nous avons fait des sacrifices en commun et nous avons remporté une victoire commune et la plus stricte égalité doit être la règle. Je ne désire pas discuter ici les grands principes. La véritable question de fond, que la Commission préparatoire a discutée et qu'il nous appartient de régler, est celle de savoir si, en vue de la meilleure organisation des travaux de l'Assemblée, nous avons besoin d'un Bureau de cinquante et un membres (peut-être de soixante-cinq plus tard) ou d'un Bureau de quatorze membres.

Le représentant de Cuba a déclaré que nous n'avons jamais invoqué d'arguments touchant au fond de la question, et que nous avons uniquement fait valoir des raisons de procédure ou d'utilité. Avec tout le respect que je lui dois, je voudrais lui faire observer que nous avons gravement discuté pendant des heures la principale objection d'ordre politique que le représentant de Cuba a cru devoir soulever contre le projet de constitution d'un Bureau restreint. Il craignait qu'un organisme restreint de quatorze membres ne dominât l'Assemblée et ne fût amené à trancher des questions politiques qu'il conviendrait de réserver à l'Assemblée plénière. Je pense qu'il éprouvait surtout la crainte de voir ce Bureau restreint dominé par les cinq Puissances qui occupent une situation spéciale au sein de l'Organisation. En ce qui concerne ce point, j'estime qu'au sein de la Commission préparatoire, il a eu entière satisfaction.

Nous avons tous été d'accord pour considérer que ces articles 32 et 33 rendent impossible au Bureau de trancher les questions d'une importance politique considérable. Tout le monde a estimé que le Bureau ne devait pas être un organisme dominé par les grandes Puissances et notre collègue de Cuba a reçu, sur ce point, les assurances les plus formelles qui figurent au procès verbal. Tous, nous avons admis que le Bureau devait être exclusivement un organisme au service de l'Assemblée plénière, qu'en toutes matières, l'Assemblée pourrait revenir sur les décisions du Bureau et qu'elle restait maîtresse de ses décisions.

Il ne s'agit nullement d'une question de procédure, mais d'un problème qui touche à la bonne organisation de nos travaux, problème qui présente la plus grande importance. Croit-on qu'un Bureau de cinquante et un membres serait réellement en mesure d'aider le Président à trancher les questions pratiques qui ne manqueront

Preparatory Commission we proved time after time that a small body was required for that purpose; it is certainly necessary in the Assembly; and nobody who heard our debates in the full committee of the Preparatory Commission can doubt that this is so.

The new Cuban proposal would not only mean a Committee of fifty-one, or, later on, of sixty-five, but on top of that, another body of fourteen which would have to report to the one of fifty-one or of sixty-five. Can anybody doubt that we should spend an immense amount of time before we could give any advice to the President on the conduct of the business of the Assembly? It is not a question of democracy at all. Democracy does work by electing small committees to do special jobs for larger bodies. That is why we are going to elect a Security Council and an Economic and Social Council. If we can do that, I venture, with respect, to suggest that we can also elect a small Bureau to do this work.

We are faced with three proposals, if I understand the matter. Firstly, the Cuban proposal. Secondly, that an *ad hoc* Committee should consider the matter at once; and, thirdly, the proposal which is embodied in the Preparatory Commission's Report, namely, that we should adopt the rules proposed provisionally for the conduct of business in this Assembly, but always with the understanding that these provisional rules will be examined by the appropriate committee of the General Assembly, with any amendments that may be proposed.

I personally should prefer the third plan, because if either of the first two were adopted, we should not be able to elect our General Committee to-day, and we should not, therefore, have any body to assist the President in the conduct of our business.

We ought to keep in our minds nothing but the efficient conduct of our business and, on that basis, I venture to think that the proposal put forward by the Preparatory Commission, after very long discussion, which was drawn up by a sub-committee on which our colleague from Cuba sat, and in which those who took a different view, in particular, Mr. Gromyko, the delegate of the Soviet Union, made very great concessions in order to secure a unanimous settlement—I venture to think that this proposal, which was adopted by a very large majority and then endorsed by the full Preparatory Commission, would now be the wisest one for us to adopt.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I take it that the United Kingdom representative has supported my proposal to refer

pas de se poser chaque jour? Au cours des travaux du Bureau de la Commission préparatoire, nous avons constaté maintes fois qu'il fallait disposer à cet effet d'un organisme restreint; il en est, très certainement, de même pour l'Assemblée et tous ceux qui ont suivi nos débats aux réunions plénières de la Commission préparatoire, ne peuvent douter que c'est cette solution qui s'impose.

Or, la nouvelle proposition cubaine exigerait non seulement la constitution d'un organisme composé de cinquante et un membres ou, plus tard, de soixante-cinq mais il faudrait encore lui superposer un second organisme de quatorze membres, qui présenterait ses rapports à la Commission des cinquante et un ou des soixante-cinq. Il est donc hors de doute que nous perdriions beaucoup de temps avant de pouvoir donner au Président un avis quelconque sur la conduite des débats de l'Assemblée. Il ne s'agit pas des principes démocratiques du tout. Le régime démocratique fonctionne au moyen de l'élection de comités restreints qui sont appelés à résoudre des questions particulières pour le compte d'organismes plus vastes. C'est pourquoi nous allons élire un Conseil de sécurité et un Conseil économique et social. Je me permets de suggérer, respectueusement, que si nous pouvons faire cela, nous sommes également fondés à élire un bureau restreint pour accomplir la tâche qui lui incombe.

Si je comprends bien, nous sommes saisis de trois propositions. La première est la proposition cubaine. La seconde prévoit la création d'un comité *ad hoc* qui serait chargé d'examiner le problème immédiatement et la troisième, comportant l'approbation du rapport de la Commission préparatoire, tend à ce que nous adoptions les règles proposées à titre provisoire pour la conduite des débats de la présente Assemblée, étant entendu que ce règlement provisoire sera soumis à l'examen de la Commission compétente de l'Assemblée générale, en même temps que tous les amendements qui pourraient être formulés.

Je préférerais, pour ma part, la troisième solution. En effet, en cas d'adoption de l'une des deux premières propositions, nous ne serions pas en mesure d'élire notre Bureau aujourd'hui, de sorte qu'il n'existerait aucun organisme capable d'aider le Président dans la conduite des débats.

La seule considération dont il conviendrait de tenir compte est celle de la meilleure organisation de nos travaux et, à cet égard, je me permets de rappeler que la proposition qui nous a été soumise par la Commission préparatoire, après discussion très prolongée, est l'œuvre d'un sous-comité où siégeait notre collègue cubain, et où ceux qui étaient d'un avis différent, notamment M. Gromyko, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ont fait de très grandes concessions afin d'obtenir des décisions unanimes. A mon avis, la solution la plus sage consisterait maintenant à ratifier cette proposition qui a été adoptée à une très grande majorité et approuvée ensuite par la Commission préparatoire plénière.

Le PRÉSIDENT: Je crois pouvoir considérer que le représentant du Royaume-Uni a appuyé ma proposition de renvoyer la question à un comité

the question to a special *ad hoc* Committee, while provisionally approving the rules of procedure.

It is understood that the Cuban and Ukrainian amendments will be referred to the *ad hoc* Committee.

If the proposal I have just made is seconded, I will put it to the vote.

I call upon Mr. Saka, representative of Turkey.

Mr. SAKA (Turkey) (*Translation from the French*): I second the proposal.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Perez Cisneros, representative of Cuba.

Mr. PEREZ CISNEROS (Cuba) (*Translation from the French*): Before the proposal which has just been made is put to the vote, I should like to make a suggestion.

We are about to approve rules of a provisional nature. The Cuban delegation, in a constructive spirit, agrees, but would express the hope that they are really provisional. A time limit of one week should be given to the committee; the result of its deliberations, whether positive or negative, should then be submitted to the plenary meeting, which would decide thereon as the first item on its agenda.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): It is perhaps difficult to decide now on the exact date when the Committee must finish its work. I can assure the Cuban delegation that the General Committee will see to it that the *ad hoc* Committee meets at once, that it will perform its task as soon as possible having regard to the number of questions on the agenda, and that it will make a progress report, if necessary, within a week. As, however, there will be a general debate, probably next week, in which the representatives will desire to take part, it is not absolutely certain that the work of the committee will be finished.

If this meets the view of the delegate of Cuba, the proposal to refer the matter to an *ad hoc* Committee is put to the vote.

I call upon Mr. Noel-Baker, representative of the United Kingdom.

Mr. NOEL-BAKER (United Kingdom): If I understand the President's proposal, it is that this particular question of the General Committee should be referred to an *ad hoc* Committee, but that the body of the rules of procedure suggested for our provisional adoption in this Assembly should be referred, I presume, to the Legal Committee of the Assembly for final consideration and adoption as the rules of procedure for future assemblies.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon the representative of Yugoslavia.

Mr. KARDELJ (Yugoslavia) (*Translation from the French*): As the provisional rules of procedure do not prescribe how nominations for election within the General Assembly or to the committees of the General Assembly are to be made, the Yugoslav delegation, anxious to contribute its share to the better conduct of the

ad hoc spécial, tout en adoptant provisoirement les règles de procédure qui seront soumises à l'Assemblée.

Bien entendu, les amendements cubain et ukrainien seront soumis au comité *ad hoc*.

Si la proposition dont je viens de parler est appuyée, je la mettrai aux voix.

La parole est à M. Saka, représentant de la Turquie.

M. SAKA (Turquie): J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Pérez Cisneros, représentant de Cuba.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) Avant la mise aux voix de la proposition qui vient d'être faite, je tiens à présenter une suggestion.

Nous allons approuver des règles ayant un caractère provisoire. La délégation de Cuba, dans un but constructif, l'accepte, mais elle voudrait que ce soit un caractère vraiment provisoire. Un délai d'une semaine serait donné à la Commission. Le résultat auquel celle-ci serait parvenue, positif ou négatif, serait alors soumis à l'Assemblée plénière qui déciderait sur le premier point de son ordre du jour.

Le PRÉSIDENT: Il est peut-être difficile de déterminer dès maintenant la date exacte à laquelle le comité devrait avoir terminé ses travaux. Je puis assurer la délégation de Cuba que le Bureau veillera à ce que le comité *ad hoc* se réunisse immédiatement, qu'il fasse son travail aussi rapidement que possible étant donné le nombre des questions à l'ordre du jour et qu'au besoin, dans huit jours, il exposera où en est la discussion. Mais, étant donné que se tiendra probablement la semaine prochaine un débat général auquel les représentants voudront assister, je ne suis pas absolument certain que les travaux de ce comité seront terminés.

Si cette déclaration donne satisfaction à M. le délégué de Cuba, la proposition de renvoi à un comité *ad hoc* est mise aux voix.

La parole est à M. Noel-Baker, représentant du Royaume-Uni.

M. NOEL-BAKER (Royaume-Uni) (*Traduction de l'anglais*): Si je comprends bien, le Président suggère que cette question particulière du Bureau soit renvoyée à un comité *ad hoc*, tandis que l'ensemble du règlement intérieur que la Commission préparatoire a proposé à titre provisoire pour la présente Assemblée, serait soumis à la commission compétente, à savoir, je suppose, la Commission juridique, en vue d'être examiné et adopté à titre définitif comme règlement intérieur des futures assemblées.

Le PRÉSIDENT: La parole est au représentant de la Yougoslavie.

M. KARDELJ (Yougoslavie): Etant donné que le règlement intérieur provisoire ne prévoit pas la façon dont les candidatures pour les élections au sein de l'Assemblée générale ou pour les comités de l'Assemblée générale doivent se produire, la délégation yougoslave, désirant contribuer de son côté au meilleur fonctionnement de

affairs of our young international organization, to which the whole world looks for improved relations between nations, supports the proposal made by the Ukrainian delegate that votes should only be cast in the Assembly for candidates who have already been formally nominated and that nominations of persons or States should be open to discussion by the body called upon to elect them.

International Conferences are attended by delegates from different parts of the world; they know little about each other, in the immediate post-war period at least, and not infrequently their knowledge of the needs of other countries is inadequate, so that the prior submission of nominations seems essential for a variety of reasons, each with its own merits, and cumulatively justifying the Ukrainian delegation's proposal.

In the first place, the various countries do not, and cannot be expected at this time, to know the personalities most capable of filling certain international offices; nor can they know why certain nations are better qualified than others to assume such duties. The difficulty would be avoided by prior nominations and discussions thereon, and delegates would thus obtain sufficient information to enable them to cast their votes for the most suitable candidate.

Secondly, if several nominations were put forward, the delegates would be able to talk over together the respective merits of the candidates and thus reach the unanimous agreement which is desirable for all of us, for the simple reason that we wish an atmosphere of the greatest possible mutual confidence and co-operation to prevail in this Assembly.

Thirdly, the procedure of prior nominations would avoid the risk of persons or States being elected to posts which either they did not desire to occupy or which the governments concerned might not wish their nationals to accept.

Fourthly, the fact that nominations are made in advance would allow every point of view to be expressed, should any disagreement occur. Thus, we should avoid a simple decision being taken by a simple majority, which would be unlikely to lead to positive results, unless it were quite clear that every possible step had previously been taken to reach general agreement.

Fifthly, prior nominations for all candidates would, from a practical point of view, considerably simplify the ballot procedure.

For all these reasons, it would seem that the

notre jeune Organisation internationale, sur laquelle l'humanité tout entière compte pour améliorer les relations entre les nations du monde, appuie la proposition qui vous a été faite par la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine et suivant laquelle les votes exprimés à l'Assemblée devraient porter seulement sur les candidats dont les candidatures auront été présentées antérieurement devant le corps électoral, les candidatures de personnes ou d'États devant être discutées devant le corps qui est appelé à les élire.

Les conférences internationales réunissent des délégués de différentes parties du monde. Ces délégués, au moins dans l'après-guerre immédiat, sont insuffisamment renseignés les uns sur les autres et fréquemment ils ne possèdent pas une connaissance suffisante des besoins des autres pays, de telle sorte que la présentation préalable des candidatures apparaît nécessaire pour une série de raisons dont chacune a ses mérites propres et qui constituent dans l'ensemble des raisons suffisantes pour que la délégation ukrainienne vous les ait ici proposées.

Tout d'abord, les différents pays ne connaissent pas et ne peuvent pas connaître en ce moment les personnes les plus dignes d'occuper certaines fonctions internationales. Ils ne peuvent davantage connaître les raisons qui font que certaines nations sont plus aptes que d'autres à assumer de telles fonctions. Cela pourrait être évité par des candidatures préalablement présentées et par la discussion de ces candidatures qui permettra aux délégués de disposer de renseignements suffisants pour pouvoir exprimer leurs suffrages en toute connaissance de cause en faveur du candidat le plus apte.

Deuxièmement, si plusieurs candidatures sont présentées, les délégués se trouveront dans la possibilité de comparer leurs mérites respectifs au cours de conversations amicales et franches. De telles conversations permettraient d'arriver à une entente certainement désirable pour nous tous, pour la simple raison que nous désirons une atmosphère empreinte de la confiance mutuelle la plus grande et du désir de coopération le plus ardent au sein de cette Assemblée.

Troisièmement, la procédure qui consisterait à présenter préalablement les candidatures, permettrait d'éviter le risque de voir des personnes ou des nations élues à certaines fonctions, alors que ces personnes ne désirent pas remplir ces fonctions ou que les gouvernements intéressés ne tiennent pas à voir leurs nationaux les accepter.

Quatrièmement, le fait que les candidatures sont présentées préalablement rendra possible que tous les points de vue s'expriment au cas où un désaccord surgirait. L'on éviterait ainsi de prendre une simple décision par une majorité simple qui ne serait pas de nature à conduire à des résultats positifs, s'il n'apparaissait pas clairement que tout a été fait antérieurement dans le but d'arriver à une entente générale.

Cinquièmement, les candidatures préalablement présentées pour tous les candidats, simplifieront considérablement la procédure du scrutin d'un point de vue technique.

Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer,

system of public nominations would lead to a better voting procedure, since delegates would be in a position to vote for candidates about whom they possessed adequate information. The value of the voting would thereby be enhanced, thus unquestionably leading to better relationships between the Members of the United Nations. This relationship, being founded on principle, would not have that vague character which in the long run leads to a lack of mutual confidence — and confidence, more than anything else, is essential in this Assembly.

The Yugoslav delegation's support of the Ukrainian proposal is prompted by a desire to reach general agreement. A decision must be taken at this meeting: for we shall soon proceed to the election of the members of the General Committee, and this rule should apply to that election, so that the observations made by the Ukrainian delegation may be taken into account and put into effect.

For these reasons, the Yugoslav delegation supports the proposal made by the Ukrainian delegation.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The time has come for the President to assert himself; we cannot continue the discussion on its present lines. We have three proposals before us: the Cuban delegation's amendment, the Ukrainian delegation's proposal and that of the Chair; there is also the possibility of a fourth, since the representative of Ecuador has asked to speak in order to propose an amendment to rule T.

It is quite impossible to have all these discussions going on at the same time if we are to continue our work in satisfactory conditions. The main question is this, either we accept as provisional rules the rules now proposed or all the amendments will be referred either to an *ad hoc* Committee or to the Sixth Committee. I shall revert to this point in a moment.

The first question to be discussed—and I shall only give the floor to speakers who undertake to confine themselves to this subject—is whether we accept the rules as they stand, and whether we agree to refer all the amendments, as suggested by Mr. Noel-Baker, to the Sixth Committee, which is a committee of jurists, and to which the rules of procedure as a whole can be referred.

The discussion is open on that subject, and on that subject only.

I call upon Mr. Manuisky, representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Mr. MANUISKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*Translated from the French*): I support your proposal and also that of the British delegate, on the understanding that, if during the debate on nominations, we go back on the procedure adopted yesterday, you will permit me to take up the question again.

il apparaît que la méthode de présentation publique des candidatures assurerait un fonctionnement plus correct de la procédure de vote, parce que les délégués seraient en mesure de voter pour les candidats au sujet desquels ils posséderaient des renseignements suffisants; l'expression de leur scrutin serait ainsi portée à un niveau plus élevé; cela permettrait certainement d'améliorer les relations entre les Membres des Nations Unies; ayant ainsi un caractère de principe, ces relations ne souffriraient pas d'un manque de clarté, qui, invariablement, aboutit à affecter la confiance mutuelle, confiance plus nécessaire dans cette Assemblée que tout autre facteur.

Si la délégation yougoslave s'exprime en faveur de la proposition qui vous est soumise par la délégation de l'Ukraine, c'est afin d'arriver à une entente générale ici. Il faudrait qu'une décision fût prise à cette séance même; car nous allons bientôt passer à l'élection des membres du Bureau et il faudrait que cette règle pût s'appliquer à cette élection afin que les observations présentées par la délégation de l'Ukraine soient réellement comprises et mises en vigueur.

C'est pourquoi la délégation yougoslave appuie la proposition qui a été faite par la délégation de l'Ukraine.

Le PRÉSIDENT: Le moment est venu pour le Président de faire œuvre de clairvoyance. Nous ne pouvons pas continuer la discussion comme elle s'est poursuivie jusqu'à maintenant. Nous discutons trois questions à la fois: l'amendement de la délégation cubaine, l'amendement de la délégation ukrainienne et la proposition du Bureau; de plus, je suis menacé d'une quatrième proposition, le représentant de l'Equateur ayant demandé la parole pour proposer un amendement à la règle T.

Il n'est pas possible que les discussions chevauchent ainsi, car cela ne nous permettrait pas de poursuivre nos travaux dans de bonnes conditions. Une question essentielle se pose: ou bien nous accepterons comme des règles provisoires les règles qui nous sont proposées ou bien tous les amendements seront joints pour une discussion qui sera reprise à un comité *ad hoc*. Je vais revenir sur ce point dans un instant.

Je pense que la première question à débattre—et je ne pourrais accorder la parole qu'à des orateurs qui me promettent de parler sur ce sujet—c'est de savoir si nous acceptons purement et simplement le règlement et si nous sommes d'accord pour renvoyer tous les amendements, conformément à la proposition de M. Noel-Baker, à la Sixième Commission, qui est une Commission de juristes, et qui serait saisi des règles de procédure.

La discussion est ouverte sur ce sujet et sur ce sujet seul.

La parole est à M. Manuisky, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

M. MANUISKY (République socialiste soviétique d'Ukraine): J'appuie votre proposition ainsi que la proposition du délégué britannique. Cependant, si, au cours du débat sur les candidatures, nous revenions sur la procédure adoptée hier, vous m'autoriseriez à reprendre la question.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I put to the vote Mr. Noel-Baker's proposal, supported by the representative of the Ukrainian SSR, that is, the provisional adoption of the rules of procedure and the reference to the Sixth Committee of the rules and of any amendments to them that may be submitted.

I call upon Mr. Perez Cisneros, representative of Cuba.

Mr. PEREZ CISNEROS (Cuba) (*Translation from the French*): On a point of order, the already long list of questions we are discussing and that the President has enumerated, is almost complete. There is, however, one small omission: the Cuban amendment to the procedure proposal. The Cuban delegation proposes that the rules of procedure be here adopted provisionally, but that the word "provisionally" be given its real meaning. For that reason, it has submitted a concrete proposal, modifying the earlier one, that a time limit of one week be given to the Sixth Committee or to the *ad hoc* Committee, to submit the results of its labours, whether positive or negative, to the Assembly which will give the matter priority on its agenda.

In accordance with the rules of procedure, I ask you, Mr. President, to put this proposal to the vote first.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The Cuban representative's request is correct and in accordance with the rules of procedure. The sub-amendment should be put to the vote first. The question before you is as follows: Do you agree that the Sixth Committee should, within a week, submit a report to the Assembly on the adoption of the rules of procedure and of any amendments which may be submitted?

Does any one second the Cuban delegation's proposal?

(*The representative of Ecuador seconded the proposal by raising his hand.*)

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Perez Cisneros, representative of Cuba.

Mr. PEREZ CISNEROS (*Translation from the French*): I request a roll call on this very important point.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I put the sub-amendment to the vote. The vote will be taken by a show of hands and the roll will be called.

(*A vote was taken by roll call.*)

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The result of the voting is as follows:

Voted in favour: Argentina, Belgium, Bolivia, Brazil, Chili, Colombia, Costa Rica, Cuba, Czechoslovakia, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Ethiopia, Guatemala, Haiti, Honduras, Iran, Mexico, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Philippine Commonwealth, Poland, Syria, Turkey, United States of America, Uruguay and Venezuela.

Voted against: Australia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, China, Denmark, France, Greece, India, Liberia, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Norway, Ukrainian

Le PRÉSIDENT: La proposition de M. Noel-Baker, appuyée par M. le représentant de l'Ukraine, à savoir l'adoption provisoire des règles de procédure, le renvoi à la Sixième Commission des règles de procédure et de tous les amendements qui peuvent être déposés, est mise aux voix.

La parole est à M. Pérez Cisneros, représentant de Cuba.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba): Je voudrais présenter une motion d'ordre. La liste, déjà si longue, des questions que nous discutons et que vous avez indiquées est presque complète. Cependant, il y a une petite omission: l'amendement cubain à la proposition de procédure. La délégation de Cuba propose que les règles de procédure soient adoptées ici d'une façon provisoire, mais que ce mot "provisoire" ait son véritable sens. A cet effet, elle a présenté une proposition concrète de modification à la proposition primitive tendant à fixer un délai d'une semaine soit à la Sixième Commission, soit à la Commission *ad hoc*, pour qu'elle présente les résultats de ses travaux, positifs ou négatifs, à l'Assemblée qui devra en décider au premier point de son ordre du jour.

Selon les règles de procédure, je vous prie, Monsieur le Président, de mettre aux voix cette proposition en premier lieu.

Le PRÉSIDENT: La demande de Monsieur le représentant de Cuba est légitime et conforme aux règles de procédure. Le sous-amendement doit être mis aux voix en premier. La question est donc celle-ci: êtes-vous d'accord pour que la Sixième Commission, dans un délai de huit jours, fasse rapport à l'Assemblée sur la question de l'adoption des règles de procédure et de tous les amendements qui auront été présentés?

Est-ce que le sous-amendement de la délégation de Cuba est appuyé?

(*Le représentant de l'Equateur appuie la proposition en levant la main.*)

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Pérez Cisneros, représentant de Cuba.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba): Je demande l'appel nominal sur ce point très important.

Le PRÉSIDENT: Par conséquent, le sous-amendement est mis aux voix. Je propose le vote à main levée. L'appel nominal est de droit.

(*Il est procédé au vote par appel nominal.*)

Le PRÉSIDENT: Le résultat du vote est le suivant:

Ont voté pour: Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Ethiopie, Guatemala, Haïti, Honduras, Iran, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Commonwealth des Philippines, Pologne, Syrie, Turquie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay et Venezuela.

Ont voté contre: Australie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Chine, Danemark, France, Grèce, Inde, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nor-

Soviet Socialist Republic, Union of South Africa, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom and Yugoslavia.

Abstained: Egypt, Iraq, Lebanon and Saudi Arabia.

The sub-amendment submitted by the Cuban delegation is therefore carried by twenty-nine votes to eighteen with four abstentions.

I put to the vote by a show of hands the amendment referring the question to the Sixth Committee. There is no need here for a roll call.

Decision: *The amendment was adopted.*

7. APPOINTMENT OF THE COMMITTEE TO REPORT ON CREDENTIALS

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The next item on the agenda is the appointment of the Credentials Committee to be set up under rule 23 of the rules of procedure.

The Chair invites the representatives of the following countries to become members of this Committee: Byelorussian Soviet Socialist Republic, China, Denmark, France, Haiti, Paraguay, Philippine Commonwealth, Saudi Arabia and Turkey, and further proposes that the representative of Denmark should act as Charman. I put these proposals to the vote.

Decision: *The President's proposals were adopted.*

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The Credentials Committee is requested to meet at 2.30 p.m. to-day at Church House.

8. ADOPTION OF THE AGENDA

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The next item is the adoption of the agenda of the session (Annexes 2, 2a, 2b and 2c, pages 564, 568 and 570).

I call upon Mr. Lopez, representative of the Philippine Commonwealth.

Mr. LOPEZ (Philippine Commonwealth): We have found that there has been omitted from the agenda prepared by the Preparatory Commission the Philippine proposal for calling immediately an International Press Conference to ensure the establishment, operation and movement of a free press throughout the world. The omission of this proposal from the agenda prepared by the Preparatory Commission is due to the fact that the Secretary-General has ruled that a proposal transmitted to him from Washington on 4 January 1946, was not filed in time in accordance with supplementary rule E, which provides as follows:

"Any Member of the United Nations may, at least six days before the date fixed for the opening of the first part of the first session of the General Assembly, request the inclusion of additional items in the agenda. These items shall be placed on a supplementary list

vège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni et Yougoslavie.

Se sont abstenus: Egypte, Irak, Liban et Arabie saoudite.

Le sous-amendement présenté par la délégation cubaine est donc adopté par 29 voix contre 18 et 4 abstentions.

Je mets aux voix, à mains levées l'amendement tendant à ce que la Sixième Commission soit saisie de la question. Je précise qu'il n'y a pas lieu à appel nominal.

Décision: *L'amendement, mis aux voix, est adopté.*

7. NOMINATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission de vérification des pouvoirs, qui doit être créée en vertu de l'article 23 du règlement.

Le Bureau demande aux représentants des pays suivants de bien vouloir faire partie de cette Commission: République socialiste soviétique de Biélorussie, Chine, Danemark, France, Haïti, Paraguay, Commonwealth des Philippines, Arabie saoudite et Turquie. Le Bureau propose en outre la présidence du représentant du Danemark. Je mets aux voix ces propositions.

Décision: *Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées.*

Le PRÉSIDENT: La Commission de vérification des pouvoirs est priée de se réunir aujourd'hui à 14 h.30 à Church House.

8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

Le PRÉSIDENT: Nous allons passer à l'adoption de l'ordre du jour de la session (annexes 2, 2a, 2b et 2c, pages 564, 568 et 570).

La parole est à M. López, représentant du Commonwealth des Philippines.

M. LÓPEZ (Commonwealth des Philippines) (*Traduction de l'anglais*): Nous avons constaté que l'ordre du jour rédigé par la Commission préparatoire ne contenait pas la proposition philippine tendant à la convocation immédiate d'une Conférence internationale de la presse destinée à assurer la création, le fonctionnement et le mouvement sans entraves d'une presse libre sur toute la surface du globe. L'omission de l'inscription de cette proposition à l'ordre du jour élaboré par la Commission préparatoire est due à ce que le Secrétaire général a invoqué le fait que cette proposition, envoyée de Washington le 4 janvier 1946, ne lui était pas parvenue dans les délais fixés par l'article additionnel E, qui prévoit ce qui suit:

"Tout Membre de l'Organisation des Nations Unies peut, six jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la première partie de la première session de l'Assemblée générale, demander l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour. Ces questions

which shall be communicated to the Members of the United Nations as soon as practicable”.

We beg leave to disagree with the opinion of the Secretary-General and for that reason we rise here to seek your aid that our proposal be included in the supplementary agenda.

The Philippine law on the matter, which is a blend of American, English and Spanish jurisprudence, provides, among other things, that, in an election, anyone who wants to run for office must file a certificate of validity by a certain date. He must also, on the last day provided by law, signify his intention by radio or by mailing his certificate of validity. In the present case the last day for filing was 4 January 1946. We filed our proposal by radio in Washington. I see no reason why we should be barred just because the Secretary-General received our wire a day after its transmission, which was 4 January 1946. For this reason we ask the Assembly to agree that our proposal be included in the supplementary agenda.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): In this matter, the Secretariat applied the rule strictly, as was its duty. Proposals should have been submitted before midnight on 6 January, and the proposal of the representative of the Philippine Commonwealth did not in fact arrive until the 7th. The Secretariat could not, therefore, place this item on the agenda. I suggest, therefore, that the delegation for the Philippine Commonwealth should table an amendment asking that the question be placed on the agenda. That procedure is allowed by the rules, and if the amendment is proposed and seconded, I will put it to the vote.

I call upon Mr. Noel-Baker, representative of the United Kingdom.

Mr. NOEL-BAKER (United Kingdom): I think that the Executive Secretary undoubtedly acted correctly with regard to the Philippine proposal, but in view of the exceptional circumstances, I have much pleasure in seconding the proposal just made.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I suggest that we settle the question as follows: The agenda will be approved and the additional questions, including the proposal of the representative of the Philippine Commonwealth, will be referred in due course to the General Committee, which will report thereon to the Assembly.

Decision: *The President's proposal was adopted.*

9. ESTABLISHMENT OF COMMITTEES

The PRESIDENT (*Translation from the French*): According to the terms of rule 92 of the rules of procedure, there are six main com-

figureront sur une liste supplémentaire qui sera communiquée aussitôt que possible aux Membres de l'Organisation.”

Nous nous permettrons de ne pas être du même avis que le Secrétaire général, et c'est pourquoi nous prenons ici la parole afin de faire appel à l'appui de l'Assemblée pour que la proposition de ma délégation soit inscrite à l'ordre du jour supplémentaire.

La législation philippine, qui est une synthèse des législations américaine, anglaise et espagnole, prévoit qu'en cas d'élection, quiconque désirent faire acte de candidature doit déposer un certificat de candidature avant une date déterminée. Le candidat doit aussi, la dernière jour du délai prévu par la loi, confirmer sa candidature soit par radio soit en envoyant par courrier son certificat de validité. Dans le cas présent, le délai expirait le 4 janvier 1946. La proposition philippine a été envoyée ce jour-là, par radio, de Washington. Je ne vois pas pourquoi on devrait opposer à cette proposition une fin de non-recevoir, uniquement parce que le Secrétaire général a reçu notre télégramme daté du 4 janvier 1946, un jour après son envoi. Telles sont les raisons qui me poussent à demander à l'Assemblée de bien vouloir appuyer l'inscription à l'ordre du jour supplémentaire de la proposition de ma délégation.

Le PRÉSIDENT: Dans cette question, le Secrétariat a appliqué strictement le règlement, comme il devait le faire. Les propositions devaient lui parvenir le 6 janvier avant minuit. Or, la proposition du représentant du Commonwealth des Philippines n'est arrivée que le 7 dans la journée. Le Secrétariat ne pouvait donc pas mettre cette question à l'ordre du jour. Je pense qu'il appartient au représentant du Commonwealth des Philippines de déposer un amendement en vue de l'inscription à l'ordre du jour de la question qui l'intéresse. Cela est permis par le règlement. Si cet amendement est proposé et appuyé, je le mettrai aux voix.

La parole est au représentant du Royaume-Uni.

M. NOEL-BAKER (Royaume-Uni) (*Traduction de l'anglais*): Il est hors de doute, à mon avis, que le Secrétaire exécutif, en ce qui concerne la proposition du Commonwealth des Philippines, s'en est tenu strictement aux règles applicables. Toutefois, en raison des circonstances exceptionnelles, j'appuie volontiers la proposition qui vient d'être faite.

Le PRÉSIDENT: Je propose de régler la question de la façon suivante: l'ordre du jour serait adopté et les questions supplémentaires, parmi lesquelles figurerait la proposition du représentant du Commonwealth des Philippines, seraient renvoyées en temps utile au Bureau qui ferait rapport à l'Assemblée à leur sujet.

Décision: *La proposition du Président est adoptée.*

9. CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Le PRÉSIDENT: Conformément à l'article 92 du règlement, il y a six grandes Commissions de l'Assemblée. Ces Commissions doivent mainte-

mittees of the Assembly. These six Committees must meet and elect their Chairmen, who will be members of the General Committee.

I suggest that the First and Second Committees should meet at 2.15 p.m. to-day, the Third and Fourth Committees at 3 p.m., and the Fifth and Sixth Committees at 3.30 p.m. All the Committees have to do at their first meeting is to elect their Chairmen, as nominations for Vice-Chairmen and Rapporteurs can be made later.

The rules of procedure do not say who is to preside over these Committees until their Chairmen are elected. If there is no objection, I propose that the President of the Assembly himself preside over the First, Third and Fifth Committees and Mr. Jebb over the Second, Fourth and Sixth Committees until their Chairmen are appointed.

Decision: The President's proposals were adopted.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): Some delegations have not yet sent in to the Secretariat their lists of members to serve on the various Committees. These lists should reach the Secretariat before the Committees meet, in other words, before 2.15 p.m. for the First and Second Committees.

The meeting rose at 1 p.m.

THIRD PLENARY MEETING

Friday, 11 January 1946 at 5 p.m.

CONTENTS

10. Pronouncement by the President of the results of the Elections for the Chairmen of the main Committees of the General Assembly..... 68
11. Election of seven Vice-Presidents for the First Part of the First Session of the General Assembly..... 69
12. Adoption of Regulations governing the Appointment of temporary Staff during the Transition Period..... 70
President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

10. PRONOUNCEMENT BY THE PRESIDENT OF THE RESULTS OF THE ELECTIONS FOR THE CHAIRMEN OF THE MAIN COMMITTEES OF THE GENERAL ASSEMBLY

The PRESIDENT (*Translation from the French*): Before we proceed to the election of the Vice-Presidents of the General Assembly, I must tell you the result of the elections for the Chairmen of the various Committees.

The following representatives were elected:

First Committee: Mr. MANULSKY (Ukrainian SSR).

Second Committee: Mr. KONDERSKI (Poland).

Third Committee: The RIGHT HON. Peter FRASER (New Zealand).

Fourth Committee: Mr. MACEachen (Uruguay).

nant se réunir et élire leurs Présidents qui feront partie du Bureau.

Je suggère que les Première et Deuxième Commissions se réunissent à 14 h.15, que les Troisième et Quatrième Commissions se réunissent à 15 heures et les Cinquième et Sixième Commissions à 15 h.30. Il s'agit uniquement pour les Commissions d'élire leur Président, la nomination des Vice-présidents et rapporteurs pouvant être remise à plus tard.

Le règlement ne prévoit pas qui devra présider ces Commissions jusqu'au moment où les Présidents seront élus. Si vous n'y voyez pas d'objection, je propose que le Président de l'Assemblée préside lui-même, jusqu'à l'élection du Président, les Première, Troisième et Cinquième Commissions, et que M. Jebb préside les Deuxième, Quatrième et Sixième Commissions.

Décision: Les propositions du Président sont adoptées.

Le PRÉSIDENT: Toutes les délégations n'ont pas encore fait parvenir au Secrétariat la liste de leurs membres qui feront partie des différentes Commissions. Il serait nécessaire que ces listes parviennent au Secrétariat avant que les Commissions ne se réunissent, soit, pour les Commissions 1 et 2, avant 14 h. 15, aujourd'hui.

La séance est levée à 13 heures.

TROISIEME SEANCE PLENIERE

Vendredi 11 janvier 1946 à 17 heures.

TABLE DES MATIERES

10. Proclamation, par le Président, des résultats des élections des Présidents des grandes Commissions de l'Assemblée générale 68
11. Election de sept Vice-Présidents de l'Assemblée générale pour la première partie de la première session de l'Assemblée générale..... 69
12. Adoption du règlement relatif à la nomination du personnel temporaire pendant la période transitoire..... 70
Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

10. PROCLAMATION, PAR LE PRÉSIDENT, DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES PRÉSIDENTS DES GRANDES COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le PRÉSIDENT: Avant de procéder à l'élection des Vice-Présidents, je dois faire connaître à l'Assemblée le nom de ceux de ses membres qui ont été élus pour présider les différentes Commissions.

Les représentants suivants ont été élus:

Première Commission: M. MANULSKY (RSS d'Ukraine)

Deuxième Commission: M. KONDERSKI (Pologne)

Troisième Commission: M. Peter FRASER (Nouvelle-Zélande)

Quatrième Commission: M. MACEachen (Uruguay)